

## ANNEXE II

### MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DES TESTS D'EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

Ces tests se déroulent l'ordre chronologique choisi par l'organisme de formation. En cas d'échec à un test, le candidat ne poursuit pas la présentation. En cas de danger, les évaluateurs peuvent arrêter un candidat à tout moment au cours des tests.

Les tests permettent d'évaluer la capacité du candidat à réaliser des gestes techniques et de sécurité de base, communs en canoë-kayak et disciplines associées. Il se décompose comme suit :

Option A : canoë-kayak et disciplines associées tous milieux :

Test 1 : Ce test technique se fait en bateau manœuvrier sur un parcours rectangulaire, balisé de 4 bouées distantes de 40 mètres en longueur et de 20 mètres en largeur : à partir du départ dans un angle, le candidat effectue six parcours complets (diagonale 1, largeur 1, diagonale 2, largeur 2) avec une consigne différente à chaque fois et figurant dans le tableau ci-dessous. Les évaluateurs se placent de manière à pouvoir transmettre les consignes à chaque départ de diagonale ou de largeur du rectangle.

Vous pouvez consulter l'intégralité du texte avec ses images à partir de l'extrait du Journal officiel électronique authentifié accessible en bas de page

Les tests 2 et 3 se déroulent sur un rapide de classe II.

Test 2 :

<b>Test de sécurité</b>	<b>Mise en œuvre</b>	<b>Critères de réussite</b>
Nager et récupérer son matériel de navigation	Le candidat se renverse dans une zone identifiée, sort de son embarcation et retourne au bord avec tout son matériel	Retour au bord avec son matériel de navigation

Test 3 :

<b>Test de navigation</b>	<b>Mise en œuvre</b>	<b>Critères de réussite</b>
Suivre une trajectoire imposée pour franchir un rapide de classe II	La trajectoire est définie par des obstacles à contourner, des arrêts identifiés à réaliser. Des portes de slalom peuvent servir à cette identification du parcours.	Respect du parcours imposé Maîtrise de la gîte et de l'assiette du bateau (pas

	Le parcours comportera au minimum : - une reprise à droite et à gauche, une reprise courte et une reprise longue - une traversée de courant dans les deux sens - un stop à droite et à gauche	de déséquilibre) Maîtrise de la direction (trajectoire fluide, pas de boussole)
--	--	---

Option B : canoë-kayak et disciplines associées en mer :

Le candidat réalise les exercices de sécurité suivants, en kayak de mer ponté, avec présence d'un vent de force 3 minimum, et/ou d'une houle de 1 mètre, et/ou d'un courant de marée :

- la réalisation d'un esquimautage tour complet ;
- une manœuvre de récupération en eau profonde d'un autre pratiquant ;
- remonter et vider son embarcation après un dessalage ;
- le remorquage d'un pratiquant en difficulté.

Le jury choisit le site de pratique. Le jury informe les candidats du choix du site le jour de la certification. Il précise les critères d'évaluation. Le jury vérifie que le matériel et l'équipement des candidats est adapté à la pratique et à l'encadrement du kayak de mer et que les candidats possèdent à tout moment le matériel de sécurité.